

Imprimé depuis l'espace abonnés http://abonnes.hospimedia.fr Votre compte : Géraldine TRIBAULT HOSPIMEDIA

E-santé

La cabine de télémedecine peut s'imposer comme une "brique du parcours santé"

Publié le 07/08/18 - 10h30 - HOSPIMEDIA - HOSPIMEDIA

Avec la signature récente de l'avenant n° 6 sur la télémédecine, l'entreprise H4D compte développer sur le territoire sa cabine de télémédecine destinée à des téléconsultations ou des bilans de santé. Des discussions sont en cours avec des hôpitaux pour les équiper et avec des collectivités touchées par les problématiques de démographie médicale.

Il faut quelques minutes avant de se dire que l'on est bien à une consultation médicale. Peu habitué à voir un médecin sur un écran, le patient qui utilise pour la première fois la cabine de télémédecine développée par H4D, pour Health for Development, a besoin de ce temps d'adaptation. Mais 89% des patients finissent par oublier que le médecin est à distance et 99% des patients utilisateurs la recommandent, indique à Hospimedia le Dr Franck Baudino, président-fondateur de H4D. Sur la quarantaine de cabines installées actuellement en France, dans les entreprises comme Bouygues, BNP Paribas, Icade, etc. (lire notre <u>article</u>), 12 000 passages ont pour l'heure été enregistrés. "On ne remplace pas le médecin traitant, prévient d'emblée Franck Baudino, on est une des briques du parcours santé."

Un renvoi systématique vers le médecin traitant

Les entreprises qui ont sollicité H4D proposent en effet la cabine de télémédecine à leurs salariés pour leur permettre de bénéficier d'une consultation médicale lorsqu'ils en ont besoin, mais qu'ils ne peuvent se rendre chez leur médecin traitant ou si celui-ci n'est pas disponible. Il suffit alors de prendre rendez-vous par Internet ou par téléphone, des critères d'exclusion existant, comme les situations d'urgence, la vaccination ou encore les plaies importantes. En tout, la cabine de télémédecine répond à 92% de toutes les demandes sur les 112 pathologies les plus courantes que voient les médecins traitants, explique Franck Baudino. Les comptes rendus leur sont ensuite envoyés par messagerie sécurisée de santé (MSSanté) pour assurer le suivi de la prise en charge. En cas de doute, les médecins téléconsultants peuvent prescrire des bilans biologiques et des examens radiologiques. Dans tous les cas, "nous renvoyons toujours vers le médecin traitant", ajoute-t-il. Pour autant, la consultation est de bout en bout de même qualité que si le patient s'était rendu chez son médecin.

Comment fonctionne la cabine de télémédecine ?

Après avoir pris rendez-vous, en ligne ou par téléphone, le patient est accueilli par un référent qui le guide sur les éléments de base de l'utilisation de la cabine de télémédecine. Une fois seul, il insère sa carte Vitale et entre, après avoir donné son consentement, en contact par visioconférence avec le médecin téléconsultant. Ce dernier, après quelques questions d'usages (antécédents familiaux, atteints ou non de maladie chronique, motifs de la consultation...), invite ensuite le patient à prendre sa tension, sa température, se mesurer, se peser... S'il vient pour des douleurs à l'oreille, un otoscope connecté permet de visualiser en temps réel son conduit auditif. Il y a aussi un côté ludique pour le patient qui n'a pas l'habitude de voir ces images et donc d'identifier ce que provoque par exemple une otite. En fonction du diagnostic, le médecin téléconsultant délivre ensuite une ordonnance, remplit le dossier du patient avec les éventuelles photos prises et transmet les informations au médecin traitant. Les

informations sont aussi renseignées dans un dossier médical numérisé accessible au patient qui se voit délivrer un identifiant et un code d'accès. Le référent, salarié de l'endroit où se trouve la cabine, procède ensuite au nettoyage de la cabine et des instruments mis à disposition.

Formation à la téléconsultation obligatoire

La prise en charge est assurée par des médecins, "presque quatre-vingts actuellement" et presque tous travaillant à SOS Médecins, qui accordent à H4D des plages de téléconsultations. Tous ont reçu une formation car, comme le rappelle Franck Baudino, "on ne s'improvise pas médecin téléconsultant". D'autant qu'avec cette cabine les patients sont invités à prendre quelques-unes de leurs mesures et à utiliser, par exemple, le stéthoscope connecté. "Il faut savoir non seulement engager le dialogue avec le patient mais aussi savoir le guider dans les gestes techniques et donc examiner à distance", note Franck Baudino. Ainsi, les médecins volontaires doivent suivre une formation initiale de 15 heures puis 3 heures de formation continue tous les quatre à six mois. La formation peut s'inscrire dans le cadre du développement professionnel continu et est délivrée par une dizaine de médecins formateurs. Tout ce qui relève de la partie administrative et comptable est quant à elle gérée par H4D. Pour ce qui est de la rémunération, établie à 25 euros par consultation, elle est assurée par les mutuelles avec qui les entreprises équipées ont mis en place des accords. Franck Baudino voit d'un bon œil la signature de l'avenant conventionnel qui va permettre à son dispositif de se déployer.

Sollicitation des collectivités...

Car l'entreprise, fondée en 2008, est actuellement sollicitée par des collectivités territoriales affectées par les problématiques de désertification médicale mais aussi des Ehpad. "La cabine de télémédecine peut en effet être intéressante pour les services d'urgences dans son mode check-up pour fluidifier le parcours des patients. Réaliser ainsi son propre bilan fait gagner 42% de temps et permet de remplir jusqu'à 100% de complétude du dossier médical", explique Franck Baudino. Des tests sont aussi en cours de validation pour mettre en place des téléconsultations de préanesthésie ou de pré-ophtalmologie dans certains groupements hospitaliers de territoire (GHT). L'entreprise se développe aussi à l'étranger, aux États-Unis — où H4D a obtenu un agrément — ou encore aux Émirats arabes unis, avec des problématiques de santé qui leur sont propres. La cabine de télémédecine est en effet accessible en plusieurs langues. Ces sollicitations, notamment des collectivités, l'invitent aussi à repenser son modèle économique. Aujourd'hui, le service, tout compris, coûte 3 000 euros par mois. H4D réfléchit désormais à un montant d'investissement.

... et hôpitaux intéressés

Deux établissements de santé sont aussi en cours de discussion avec H4D, l'Hôpital Avicenne de Bobigny (Assistance publique-hôpitaux de Paris) et l'Hôpital privé du Vert-Galant du groupe Ramsay Générale de santé à Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis). Ce dernier a en effet testé l'utilisation de la télécabine dans la salle d'attente de son service des urgences dans le cadre d'une expérimentation sur l'évaluation des pratiques professionnelles de la prise en charge et l'optimisation du temps et des fréquences de prise en charge. Comme l'a expliqué à Hospimedia le Dr Valérie Faure, médecin urgentiste, la télécabine était proposée aux patients en mode télémesure "pour qu'ils prennent leurs constantes et ainsi libérer du temps aux infirmiers pour qu'ils ne se concentrent que sur l'évaluation à proprement parler". "Environ deux minutes par patient ont été gagnées sur 80 passages, ce qui représente à la fin 0,2 équivalent temps plein (ETP) qui peut être redéployé", ajoute-t-elle.

L'objectif est bel et bien de redistribuer du temps soignant aux patients et non de supprimer des postes, insiste-t-elle,

l'infirmier d'accueil pouvant alors aider en zone de soins. La télécabine permet aussi une complétude des dossiers. Côté patient, le taux de satisfaction se situe entre 94% et 98%. Ces derniers ont pu utiliser leur temps d'attente et être acteurs de leur prise en charge, poursuit Valérie Faure. Dans ce cadre, la "notion d'apprentissage" est importante, d'autant que la télécabine est disponible en plusieurs langues, ce qui est un atout supplémentaire pour l'hôpital privé qui accueille des patients de toutes origines. Il réfléchit donc à une installation pérenne de la télécabine qui pourrait s'inscrire dans le cadre du projet de rénovation des urgences, les locaux n'étant pour le moment pas adaptés.

Ce que contient la cabine de télémédecine

La Consult Station (longueur : 191 cm, largeur : 121 cm et hauteur : 230 cm, pour un poids de 285 kilos) est un dispositif médical de classe 2. Elle contient : un stéthoscope, un otoscope, un dermatoscope, un lecteur de glycémie, un appareil de rétinographie, permettant des tests auditifs et visuels, un électrocardiogramme, un thermomètre, une balance, une toise, un saturomètre, un tensiomètre et peut mesurer la fréquence cardiaque. Elle propose deux modes : téléconsultation et télémesure (bilan de santé).

Géraldine Tribault

- Twitter

Vos réactions (4)

Catherine GAROT 07/09/2018 - 08h10

Pour utiliser la télémédecine régulièrement il existe des systèmes beaucoup moins "carcéral" mais utilisable uniquement en structure ,

Michel GAUTHIER 08/08/2018 - 10h06

S'ils veulent faire de la télémédecine avec les personnes fragiles comme les enfants, les personnes âgées, ils ont intérêt à améliorer l'ergononie et l'aspect général de cette « cabine ». Ça fait peur ! Il faut introduire encore plus d'élements de convivialité pour contrebalancer l'absence physique du médecin non ?

Jean-Marie MINGAUD 08/08/2018 - 10h02

Certainement que ce dispositif va s'adapter à de très très nombreuses situations. La cabine de télémédecine est l'outil de base indispensable et incontournable de la téléconsultation. Maintenant le plus compliqué sera l'organisation : former les acteurs et y faire adhérer les patients! C'est quand même une évolution révolution!

Jean-Pierre AUPETIT 08/08/2018 - 09h04

le dispositif pourrait il s'adapter aux EHPAD qui manque de médecin. cela pourrait être un palliatif au lieu de devoir transférer les résidents aux urgences et ainsi les emboliser. une formation spécifique pourrait être dispensée aux IDE afin de pallier à la perte d'autonomie du système et diminuer l'effet anxiogène que représente cette boite chez la personne âgée

Les informations publiées par HOSPIMEDIA sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contacter HOSPIMEDIA (copyright@hospimedia.fr). Plus d'information sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par HOSPIMEDIA dans la rubrique droits de reproduction.